

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION
AVENUE JEAN MOULIN, CHEMIN DES TRIBOURINS,
CHEMIN DES CLOS**

N°192

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;

CONSIDÉRANT *En raison de travaux effectués par la Société SASU SERPE: «avenue jean MOULIN chemin des Tribourins chemin Clos»).Élagage des branches pour entretien du réseau ENEDIS;*

ARRÊTE

ARTICLE 1 : *En raison de travaux effectués par la Société SASU SERPE lieu-dit: «Avenue jean moulin, chemin des Tribourins, chemin des Clos» pour des travaux d'élagage des branches pour entretien du réseau ENEDIS, la circulation sera réglementée le 07 décembre 2020.*

ARTICLE 2 : *Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté, l'entreprise SASU SERPE sera chargée de la signalisation (panneaux et feux).*

ARTICLE 3 : *Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.*

ARTICLE 4: *Ampliation du présent arrêté sera adressé à:*
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5: *Le présent arrêté sera Publié par affichage.*

Fait en Mairie, le 18 novembre 2020.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD